

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

BSG FRANCE S.A.

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital social de 37.025.470 Euros

Siège Social : 2, 4 et 6 boulevard Franck Kupka – 92800 Puteaux

952 827 160 R.C.S. Nanterre

(la « **Société** »)**I. — Bilan.**

(En milliers d'Euros.)

Actif	31/12/2025	31/12/2024
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux		
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	41 270	30 744
A vue	41 270	30 744
A terme		
Opérations avec la clientèle (note 2)	5 318	8 061
Créances commerciales	5 318	8 061
Autres concours à la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Immobilisations incorporelles (note 3)	3 745	4 140
Immobilisations corporelles		
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Comptes de négociation et de règlement		
Autres actifs (note 4)	3 702	2 601
Comptes de régularisation (note 4)	7 485	15 318
Total	61 521	60 864

Passif	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales, Comptes courants postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		
A vue		
A terme		
Opérations avec la clientèle		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue		
A terme		
Autres dettes		
A vue		
A terme		
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres de marché interbancaires et titres de créances négociables		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Autres passifs (note 5)	14 988	13 842
Comptes de régularisation (note 5)	14 939	12 185
Provisions (note 6)	12 034	3 117
Comptes de négociation et de règlement		
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux		
Capitaux propres hors FRBG (note 7)	19 559	31 720
Capital	37 025	37 025
Primes d'émission		
Réserves		
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées		
Subventions		
Report à nouveau	-5 305	
Résultat de l'exercice	-12 161	-5 305
Total	61 521	60 864
Résultat de l'exercice en centimes :	-12 160 706,19	
Total du bilan en centimes :	61 520 523,38	
<i>(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)</i>		

Hors-Bilan (En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements sur titres		
Titres à livrer		
Autres engagements donnés		
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
Titres à recevoir		
Autres engagements reçus		
AUTRES ENGAGEMENTS	31/12/2025	31/12/2024
Opérations en devises		
Engagements devises (achetées ou empruntées) à recevoir		
Engagements devises (vendues ou prêtées) à donner		
Engagements sur instruments financiers à terme		
Autres engagements		
Engagements donnés		
Engagements reçus		
Engagements douteux		
(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)		

II. — Compte de résultat.

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
+ Intérêts et produits assimilés (note 8)	526	2
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	526	2
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle		
+ Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe		
+ Autres intérêts et produits assimilés		
- Intérêts et charges assimilées (note 8)	-812	-2
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	-812	-2
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		
- Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe		
- Autres intérêts et charges assimilées		
+ Revenus des titres à revenu variable		
+ Commissions (produits) (note 9)	59 678	38 109
- Commissions (charges) (note 9)	-19 464	-6 017
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	-1 034	3
- Opérations sur titres de transaction		
- Opérations de change	-1 034	3
- Opérations sur instruments financiers		
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés		
- Plus ou moins value		
- Dotations aux provisions et reprises		
+ Autres produits d'exploitation bancaire	170	210
- Opérations faites en commun		
+ Autres produits d'exploitation bancaire	170	210
- Autres produits non bancaires		
- Autres charges d'exploitation bancaire	-1 411	-590
- Opérations faites en commun		
- Autres charges d'exploitation bancaires	-1 411	-590
PRODUIT NET BANCAIRE	37 653	31 716
- Charges générales d'exploitation (note 10)	-49 388	-37 015
- Frais de personnel	-37 161	-25 778
- Autres frais administratifs	-12 226	-11 237
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (note 3)	-395	
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-12 129	-5 299
- Coût du risque		
- Coût du risque sur établissement de crédit		
- Coût du risque sur la clientèle		
- Coût du risque sur portefeuille titres		
- Autres opérations		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-12 129	-5 299
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
- Immobilisations financières		
- Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT	-12 129	-5 299
+ / - Résultat exceptionnel		
- Impôt sur les bénéfices (note 11)	-31	-7
+ / - Dotation / reprises de FRBG et provisions réglementées		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-12 161	-5 305
<i>(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)</i>		

III. — Annexe

Note 1. – Règles et méthodes comptables.

Les comptes sociaux de la société BSG France et de ses succursales : BSG France S.A. Deutsche Niederlassung (Allemande), BSG France S.A. (Italia), BSG France S.A. Dutch Branch (Hollande), BSG France S.A. Sucursal en Espana (Espagne) et BSG France S.A. Swedish Filial (Suède) sont établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, mis à jour de l'ensemble des règlements de l'ANC le modifiant.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales et bancaires d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable et comparabilité des comptes

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) a publié le 7 juillet 2023 le règlement n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement modifie le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, en supprimant la notion de transfert de charge au poste « Autres produits d'exploitation bancaire ». La présentation des comptes individuels de BSG France SA n'est pas affectée par l'entrée en vigueur de ce règlement. Les autres modifications introduites par ces règlements n'ont pas d'impact sur les comptes des entreprises du secteur bancaire appliquant le règlement ANC 2014-07.

Changement d'estimation

Non applicable, société créée au 1er avril 2024.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances sur les établissements de crédit et assimilés et créances sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle.

Une opération est classée dans la catégorie "au jour le jour" lorsque sa durée initiale est au plus égale à un jour ouvrable. Au-delà d'une durée initiale supérieure à un jour ouvrable, l'opération est classée dans la catégorie "à terme".

Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas.

— **Créances douteuses :** Par application du règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures et modifié par le règlement ANC n°2020-10 et n°2023-05, sont distingués comptablement les encours sains et les encours douteux.

Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour le crédit bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement, s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal correctionnel.

Par contagion, le classement d'un encours en douteux sur une contrepartie entraîne obligatoirement le déclassement de tous les engagements liés à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions (sauf cas de litiges ponctuels ou d'un risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers).

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations correspondant à la perte probable.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

— **Portefeuille titres :** Le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire modifié par le règlement 2005-01 qui a été modifié par le règlement 2008-07 et le 2008-17 du Comité de la Réglementation Comptable et l'instruction 90-03 de la Commission Bancaire définissent les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres.

La Société n'a acquis aucune participation au cours de l'exercice écoulé, n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé et n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

— **Immobilisations** : Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), hors frais d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant la durée réelle d'utilisation des biens en utilisant le mode d'amortissement suivant :

Nature immobilisation	Mode	Durée d'utilisation
Fonds de commerce	n/a	33 ans

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique Dotations aux Amortissements.

— **Dettes envers les établissements de crédit et assimilés et dettes envers la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour les opérations avec la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

— **Impôts différés** : La société utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux. Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales.

Les variations de l'exercice sont inscrites en compte de résultat dans le poste « impôt sur les bénéfices » et les stocks sont enregistrés au bilan dans le poste « compte de régularisation ».

— **Provisions** : Les provisions inscrites au passif du bilan sont comptabilisées conformément au règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures et modifié par le règlement ANC n°2020-10 et n°2023-05.

Les provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue.

Ces provisions couvrent des risques identifiés à l'actif au passif du bilan et au hors bilan.

Les dotations et les reprises de provisions sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

— **Operations en devises** : Conformément au règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures et modifié par le règlement ANC n°2020-10 et n°2023-05, les opérations enregistrées en devises au bilan ou au hors bilan sont converties sur la base des cours de change officiels à la date de clôture.

Les opérations initiées sont enregistrées en devises par la contrepartie de comptes de positions de change par devises. A chaque arrêté comptable, le solde des comptes de positions de change est porté en résultat.

— **Gains et pertes sur actifs immobilisés** : Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat dans les rubriques Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation.

— **Frais de personnel - avantages du personnel**

Principes comptables :

La rubrique Frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.

La charge représentative des avantages à court terme acquis par les membres du personnel est enregistrée en Frais de personnel lorsque ces derniers ont rendu les services rémunérés par ces avantages.

Les principes comptables applicables aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages à long terme sont présentés dans la Note 11 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.

— **Charge fiscale** : La Société BSG France n'est pas intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE.

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 25.83 % et de 0% pour les plus-values à long terme sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1.66%. Les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une Contribution Sociale sur les bénéfices des sociétés de 3.3%.

— **Transactions entre les parties liées** : Conformément au règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures et modifié par le règlement ANC n°2020-10 et n°2023-05, la société BSG France ne donne pas d'information en annexe pour tout ou partie des raisons suivantes :

- Les transactions effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché ;
- Les transactions effectuées concernent des opérations avec sa société mère, les filiales qu'elle détient (directement ou indirectement) en quasi-totalité ou entre ses filiales détenues en quasi-totalité.

— **Divers** : Certains rapports innovants produits par l'équipe Recherche sont éligibles au Crédit Impôt Recherche. Il s'agit principalement de rapports en lien avec la problématique ESG.

— **Faits marquants de l'exercice** :

– **Passporting** :
La Société a commencé à opérer ses activités dans les succursales (Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Suède) dans le cadre de la Libre Prestation de Services, les succursales ne fournissant pas de services financiers principaux régulés et l'ensemble des opérations et relations contractuelles avec des clients étant au nom du siège Français de BSG France SA.

Pour autant, pour donner suite à des recommandations émises par les différents experts pendant la phase projet, et donner plus de flexibilité en matière de développement des activités, il a été jugé préférable de solliciter l'ACPR pour un dossier de Passporting des succursales afin de pouvoir opérer sous le régime de la Liberté d'établissement. Un dossier par succursale a été déposé le 5/10/2024 auprès de l'ACPR. L'ACPR a remonté sa validation en octobre 2025. L'ensemble des dossiers a été accepté par les régulateurs locaux en janvier 2026. Un dispositif de surveillance adéquat a été mis en place avec les succursales pour veiller à leur bon fonctionnement (gouvernance, conformité, reporting et audit).

– **Projet de réorganisation de BSG France hors succursales** :
La Société a déposé un dossier auprès du CSE le 16 décembre 2025 en vue de la mise en place d'un dispositif de rupture conventionnelle collective. Ce projet vise à améliorer la performance financière de BSG France. Les exercices 2024 et 2025 se sont soldés par des pertes significatives s'expliquant par un niveau de revenus insuffisants, en particulier sur l'activité Equity Capital Market, mais aussi par des coûts trop élevés, constitués pour les 2 tiers par les frais de personnel. L'objectif est d'ajuster la structure de coûts via une diminution des effectifs, ciblée sur les ressources les moins impactantes commercialement, tout en s'assurant d'une continuité dans la maîtrise des risques. A l'inverse les postes avec un impact métier fort seront maintenus voir renforcés.

— **Evénements postérieurs à la clôture** : Signature de l'accord précisant les modalités du projet de Rupture Conventionnelle Collective avec les syndicats le 20 février 2026. Ouverture du plan le 18 mars 2026.

L'escalade récente du conflit au Moyen-Orient intervenue à compter du 28 février 2026 constitue un événement postérieur à la clôture sans incidence sur les comptes. A date, aucun impact significatif pour la société BSG France SA n'a été identifié, étant précisé que le niveau d'incertitude sur les conséquences directes et indirectes du conflit demeure élevé.

IV. – Informations sur le bilan et le compte de résultat.

Note 2. – Operations avec la clientèle

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	12/31/2024
Créances commerciales	5,318	8,061
Autres concours à la clientèle		
Crédits de trésorerie		
Crédits à l'exportation		
Crédits à l'équipement		
Crédits à l'habitat		
Autres crédits à la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs		
Opérations d'affacturage		
Créances rattachées		
Créances douteuses		
Total brut	5,318	8,061
Dépréciations		
Total net	5,318	8,061
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension		
Créances rattachées		
Total	5,318	8,061

Note 3.

1. Immobilisations corporelles et incorporelles :

(En milliers d'Euros)	Valeur brute 31/12/2024	Acquisiti ons	Cessions	Autres mouvem ents	Valeur brute 31/12/2025	Amortisseme nt provisions et dépréciation s cumulés 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	4,140				4,140	-395	3,745
Fonds de commerce	4,140				4,140	-395	3,745
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques							
Matériels et outillages							
Autres							
Total	4,140				4,140	-395	3,745

2. Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles :

(En milliers d'Euros)	Montant au 31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles		-220		-175	-395
Fonds de commerce		-220		-175	-395
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques					
Matériels et outillages					
Autres					
Total		-220		-175	-395

3. Ventilation des dotations :

(En milliers d'Euros)	Linéaire	Exceptionnel	Dotation dérogatoire	Reprise dérogatoire	Dotation 2025
Immobilisations incorporelles	-220				-220
Fonds de commerce	-220				-220
Immobilisations corporelles					
Total	-220				-220

Note 4.

1. Autres actifs et comptes de régularisation :

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	12/31/2024
Autres actifs :		
Sous-total	3,702	2,601
Compte courant SG impôt groupe		
Dépôts de garantie versés		
Débiteurs divers	3,702	2,601
Comptes de régularisation :		
Sous-total	7,485	15,318
Charges comptabilisées d'avance	90	8
Charges comptabilisées d'avance	90	8
Produits à recevoir	7,358	15,252
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
Opérations avec la clientèle	7,358	15,252
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Actions propres		
Comptes de négociation et règlement		
Autres actifs		
Comptes de régularisation		
Impôts différés (*)	37	58
Autres comptes de régularisation		
Total brut	11,187	17,919
Dépréciations		
Total net	11,187	17,919

2. Répartition des dépôts de garantie :

(En milliers d'Euros)	Comptes propres	Comptes de tiers	31/12/2025	12/31/2024
Dépôts de garantie versés				

Note 5.

1. Autres passifs et comptes de régularisation :

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	12/31/2024
Opérations sur titres		
Dettes et titres empruntés		
Autres dettes de titres		
Instruments conditionnels vendus		
Autres passifs	14,988	13,842
Compte courant SG impôt groupe		
Versement restant à effectuer sur titres		
Dépôts de garantie reçus		
Créditeurs divers	14,988	13,842
Dettes rattachées sur les intérêts de prêts et emprunts		
Comptes de régularisation	14,939	12,185
Charges à payer	14,939	12,184
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre		
Comptes de régularisation		36
Comptes de négociation et règlement		
Autres passifs	14,939	12,148
Dettes subordonnées		
Impôts différés		1
Produits constatés d'avance		
Autres produits constatés d'avance		
Autres comptes de régularisation		
Total	29,927	26,027

2. Répartition des dépôts de garantie :

(En milliers d'Euros)	Comptes propres	Comptes de tiers	31/12/2025	12/31/2024
Dépôts de garantie reçus				

Note 6. – Provisions et dépréciations

(En milliers d'Euros)	12/31/2024	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouve- ments	31/12/2025
PROVISIONS	3,117	9,476	-64	-495		12,034
Provisions	3,117	9,476	-64	-495		12,034
Engagement hors-bilan avec les établissements de crédit						
Engagement hors-bilan avec la clientèle						
Provisions sectorielles et autres						
Provisions pour risques et charges	3,117	9,476	-64	-495		12,034
- Provision pour indemnités de départ en retraite	2,489	606				3,095
- Provision pour la médaille du travail	133	840	-64			909
- Provision bonus long terme	495	2,520		-495		2,520
- Provision pour litige		210				210
- Provision pour indemnités de fin de contrat		5,300				5,300
Provisions règlementées						
Autres						

(En milliers d'Euros)	12/31/2024	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvem- ents	31/12/2025
DEPRECIATIONS						
Dépréciations d'actifs						
Opérations avec les établissements de crédit						
Opérations avec la clientèle						
Opérations sur autres actifs						
Dépréciation de titres						

Note 7.

1. Evolution des capitaux propres hors FRBG :

Affectation du résultat de l'exercice précédent (En milliers d'Euros)	31/12/2025
Origine :	-17,466
Report à nouveau antérieur	-5,305
Résultat de la période	-12,161
Prélèvement sur les réserves	
Autres mouvements	
Affectation (1) :	-17,466
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	-17,466
<i>(1) La variation des postes de réserves et de report à nouveau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2024 décidée par l'assemblée générale ordinaire en date du 00 janvier 1900.</i>	

2. Capital social. — Le capital social est composé de 37025 470 actions de 37025 470 € de nominal, entièrement libérées.

3. Ventilation des réserves :

(En milliers d'Euros)	Montant
Réserve légale	
Réserves statutaires	
Autres réserves	
Total	

4. Projet d'affectation du résultat de l'exercice :

(En milliers d'Euros)	Montant
Résultat disponible	-17,466
Report à nouveau antérieur	-5,305
Résultat de la période	-12,161
Prélèvement sur les réserves	
Affectation (1) :	-17,466
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	

Note 7 (suite)**5. Variation des capitaux propres hors FRBG**

(En milliers d'Euros)	12/31/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Capital	37,025			37,025
Primes d'émission				
Réserves				
Ecart de réévaluation				
Provisions réglementées				
Subventions				
Report à nouveau		5,305		-5,305
Résultat de l'exercice	-5,305	-12,161	5,305	-12,161
Distribution				
Total	31,720	(6,856)	5,305	19,559

Note 8.

1. Produits et charges d'intérêts :

(En milliers d'Euros)	Charges	Produits	Net 2025	Net 2024
Sur opérations avec les établissements de crédit :	812	526	-286	
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les Ets de crédit	653	526	-127	
Titres et valeurs reçus en pension				
Autres				
Sur opérations avec la clientèle :				
Créances commerciales				
Autres concours à la clientèle				
Comptes ordinaires débiteurs				
Titres et valeurs reçus en pension				
Autres				
Sur obligations et autres titres à revenu fixe				
Sur dettes subordonnées				
Autres intérêts et produits ou charges assimilés				
Total	812	526	-286	

2. Revenus des titres à revenu variable :

(En milliers d'Euros)	2025	2024
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable		
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme		
Part dans les entreprises liées		
Autres		
Total		

Note 9. Produit net des commissions :

(En milliers d'Euros)	Charges	Produits	Net 2025	Net 2024
Opérations avec les établissements de crédit	79	41	-38	
Opérations avec la clientèle	9,893	52,682	42,789	25,117
Opérations sur titres				
Opérations de change et sur instruments financiers				
Engagement de financement et de garantie				
Prestations de services et autres	9,651	6,954	(2,697)	6,975
Total	19,464	59,678	40,214	32,092

Note 10.

1. Charges générales d'exploitation :

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Frais de personnel	-37,161	-25,778
Salaires et traitements	-23,522	-22,595
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-7,322	-5,244
Autres*	-5,711	-31
Indemnité de départ en retraite	-606	2,092
Autres frais administratifs	-12,226	-11,237
Impôts et taxes	654	-85
Services extérieurs	-7,789	-6,893
Autres	-5,091	-4,259
Total	-49,387	-37,015

(*) Les types de charges provisionnées sont détaillées dans la Note 6. PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS

Note 10 (suite)

2. Effectif moyen :

	France	Etranger	2025	2024
Cadres	77	12	89	88
Non cadres				
Total	77	12	89	88

3. Rémunération des dirigeants. — Aucune rémunération n'a été allouée à l'organe de direction.

Note.

1. Cout du risque :

(En milliers d'Euros)	2025	2024
Coût du risque sur établissements de crédit		
Dotations aux provisions et dépréciations		
Créances irrécouvrables couvertes par des provisions		
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		
Reprises de provisions et dépréciations utilisées		
Reprises de provisions et dépréciations disponibles		
Autres		
Coût du risque sur la clientèle		
Dotations aux provisions et dépréciations		
Créances irrécouvrables couvertes par des provisions		
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		
Reprises de provisions et dépréciations utilisées		
Reprises de provisions et dépréciations disponibles		
Autres		
Coût du risque sur portefeuille titres		
Dotations aux provisions et dépréciations		
Créances irrécouvrables couvertes par des provisions		
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		
Reprises de provisions et dépréciations utilisées		
Reprises de provisions et dépréciations disponibles		
Autres		
Autres opérations		
Total		

2. Synthèse du cout du risque sur les provisions et dépréciations

(En milliers d'Euros)	2025	2024
Dotations aux provisions et dépréciations		
Reprises de provisions et dépréciations		

Note 11.

1. Impôts sur les bénéfices :

(En milliers d'Euros)	2025	2024
Charge fiscale courante	-25	64
Charge fiscale différée	56	-57
Total	31	7

2. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices :

Ventilation résultats (En milliers d'Euros)	Résultat avant impôts	Retraitem ents	Incidence impôt sur les sociétés			Résultat après impôt
			Impôts brut (1)	Avoir fiscal crédit d'impôt	Impôt net imputé	
1. Taxé au taux normal						
2. Taxé au taux réduit ou non taxable	-12,129		128		128	-12,257
I. Résultat brut d'exploitation (1 + 2)	-12,129		128		128	-12,257
3. Taxé au taux normal						
4. Taxé au taux réduit ou non taxable						
II. Cout du risque (3 + 4)						
III. Résultat d'exploitation (I + II)	-12,129		128		128	-12,257
5. Taxé au taux normal						
6. Taxé au taux réduit ou non taxable						
IV. +/- Gains ou pertes sur actifs immobilises (5 + 6)						
V. Résultat courant avant impôt (III + IV)	-12,129		128		128	-12,257
VI. Résultat exceptionnel						
Dotation nettes aux provisions règlementées						
Impôt courant			128		128	
Impôt différé			56		56	-56
Credit d'impôt comptabilise			-153		-153	153
Contributions						
Autres (à preciser)						
Résultat net	-12,129		31		31	-12,160
(1) Signes : l'impôt est signé en + pour une dette et en - pour une créance						

Note 11 (suite)

3. Situation fiscale différée :

(En milliers d'Euros)	Base	Taux	Actif 2025	Passif 2025	Stock au 31/12/2025	Stock au 31/12/2024
Détail des différences temporaires						
Allègement futur d'impôt		31.93%				
Accroissement futur d'impôt	172	31.93%		55		
Total				55	-55	

Engagements financiers et autres informations.**Note 12. – Emplois et ressources ventiles selon la durée restant à courir**

(En milliers d'Euros)	Durée restant à courir au 31 décembre 2025				
	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
EMPLOIS					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	41,270				41,270
Opérations avec la clientèle	5,349				5,318
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Titres de transaction					
Titres de placement					
Titres d'investissement					
Actions et autres titres à revenu variable					
Titres de transaction					
Titres de placement					
Titres d'investissement					
RESSOURCES					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés					
Opérations avec la clientèle					
Dettes représentées par un titre					

Note 13. – Identité de la société consolidante

Les comptes annuels de la SA BSG France sont inclus selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation de :

SA SOCIETE GENERALE - 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS

En conséquence, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion consolidé.

Note 14. – Honoraires des commissaires aux comptes.

Les honoraires HT de la lettre de mission de notre (nos) commissaire(s) aux comptes, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à :

PricewaterhouseCoopers Audit : 136,900.00 €

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

	Sommaire A1	31/12/2025	12/31/2024
Situation financière en fin d'exercice			
Capital social (En milliers d'EUR)		37,025	37,025
Nombre d'actions émises		37,025,470	37,025,470
ordinaires		37,025,470	37,025,470
à dividende prioritaire			
Nombre maximum d'actions à créer			
par conversion d'obligations			
par droit de souscription			
Résultats globaux des opérations effectives (En milliers d'EUR)			
Chiffre d'affaires hors taxes		59,340	38,324
Résultat avant impôts, amortissements et provisions		-11,734	-5,299
Impôt sur les bénéfices		-31	-7
Résultat après impôts, amortissements et provisions		-12,161	-5,305
Distribution de dividendes			
Résultats des opérations par action (en EUR)			
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions		0	0
Résultat après impôts, amortissements et provisions		0	0
Dividende versé à chaque action			
Personnel			
Nombre de salariés		89	88
Montant de la masse salariale (En milliers d'EUR)		23,522	22,595
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (En milliers d'EUR)		7,322	5,244
<i>(1) Signes : en - pour les charges et en + pour les produits</i>			

V. — Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 29 mai 2026.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf mai, à quatorze heures, les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, au siège social, et/ou par un moyen de télécommunication conformément à l'article L 225-37 du Code du Commerce, sur convocation du Conseil d'administration (le « **Conseil d'administration** ») faite conformément à la loi et aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Sogéparts et **Sanford C. Bernstein Holdings Ltd**, actionnaires présents, représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont désignés comme scrutateurs.

PwC, Commissaire(s) aux comptes régulièrement convoqué(s), représenté par M. Mathieu Gicquel.

Monsieur Yann Gamier préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration (le « **Président** »).

Enfin, Monsieur Alexandre Hebling assure le secrétariat de la séance.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence à l'Assemblée à laquelle sont annexés, le cas échéant, les pouvoirs des Actionnaires représentés et les bulletins de vote par correspondance,
- La copie de la lettre de convocation des Actionnaires,
- Les rapports du Conseil d'administration,
- Les rapports du(es) Commissaire(s) aux comptes,
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée,
- Les statuts de la Société.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux Actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent :

- Pour la formation ordinaire : plus d'un cinquième des actions ayant droit de vote

Les conditions de quorum nécessaires à l'adoption de chacune des résolutions figurant à l'ordre du jour étant réunies, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Formation ordinaire :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et rapport du/des Commissaire(s) aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus aux Administrateurs,
3. Affectation du résultat de l'exercice,
4. Approbation des charges et dépenses visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts,
5. Rapport spécial du(es) Commissaire(s) aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L 225-38 du code de commerce,
6. Fixation de la rémunération des Administrateurs,
7. Pouvoirs pour les formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les rapports du Conseil d'administration ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

Formation ordinaire :

Première résolution (*Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus aux administrateurs*). — L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et du rapport du(es) Commissaire(s) aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée générale donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice*). — L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et du rapport du(es) Commissaire(s) aux comptes sur les comptes annuels,

décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice de -12.160.706,23 euros au compte de report à nouveau qui serait ainsi porté à un montant négatif de -17.466.063,23 euros.

Résultat net de l'exercice	-12.160.706,23 EUR
Affectation à la réserve légale	0 EUR
Report à nouveau antérieur	-5.305.357,00 EUR
Soit un bénéfice distribuable de	0 EUR
Affectation:	-17.466.063,23 EUR
A la réserve libre (ou aux autres réserves)	0 EUR
Versement de dividende :	0 EUR
Au report à nouveau	-17.466.063,23 EUR

- Rappelle, que s'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

(1) Le dividende attribué aux Actionnaire, personnes morales, n'était pas éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution (Approbation des charges et dépenses visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts). — L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire et conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, prend acte :

de ce que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge 5.325.731 euros de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard du 4^{ème} de l'article 39 du même Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution (Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et L 225-40-1 du Code de commerce). — L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L 225-38 et L 225-40-1 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport :

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, les conventions suivantes donnant lieu à l'application de l'article L 225-38 du Code de commerce ont été conclues :

- La convention réglementée validée lors du Conseil d'Administration du 7 avril 2025 précisant les conditions financières de fin de mandat du Directeur Général et aménageant la durée de la clause de non-concurrence prévue dans la convention réglementée du 1^{er} avril 2024 ;
- La convention réglementée validée lors du Conseil d'Administration du 31 octobre 2025 précisant les modalités d'exercice du mandat de Directeur Général de Ghislain de Charentenay et notamment les conséquences de la signature d'un contrat de travail de droit anglais avec l'entité Bernstein Autonomous LLP prenant effet le 5 janvier 2026.
- décidé d'en prendre acte purement et simplement,
- précise que le(s) Commissaire(s) aux comptes en a/ont été régulièrement informé(s).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Cinquième résolution (Pouvoirs pour les formalités). — L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, donne tous pouvoirs à la société MEDIALEX PARIS sise 4 place du 8 mai 1945, 92532 LEVALLOIS-PERRET, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt, de publicité ou autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le/la Président(e) déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

De convention expresse valant convention sur la preuve et conformément aux articles 1366, 1367 et 1375 alinéa 4 du Code civil, les signataires conviennent de signer électroniquement, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS », le présent procès-verbal par le biais du service DocuSign (www.docusign.com). En conséquence, les signataires s'accordent pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal par le service service DocuSign (www.docusign.com).

Le Président :
Yann GARNIER

Le Secrétaire :
Alexandre HEBTING

La Scrutatrice

Le Scrutateur

Sogeparts

SCB Holding Ltd

Représentée par Christina Nicolaïdes

Représentée par Stéphane Loiseau

VI. — Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.
(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale
BSG FRANCE SA
2, 4 et 6 Boulevard Franck Kupka
92800 PUTEAUX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BSG FRANCE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 exposées dans la note 1 – Règles et Méthodes Comptables de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

L'évaluation des fonds de commerce. Dans le cadre de notre appréciation de cette estimation, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de sa valeur d'utilité.

L'estimation des provisions pour risques et charges pour lesquelles nous avons examiné les hypothèses retenues ayant permis d'établir la meilleure estimation possible sur base des éléments disponibles à la clôture

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 mai 2026

Le Commissaire aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit :

Mathieu GICQUEL.